

Annexe délibération 2024/30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240326-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Tarifification Service Enfance Jeunesse

Tarifs des usagers domiciliés sur la commune :

Activité	Prestation	Quotient familial minimum	Quotient familial maximum	Taux d'effort (% du QF)	Tarif minimum	Tarif maximum
Temps méridien (repas + temps périscolaire)	Temps méridien réservé avant la veille ouvrée, 9h00 (dont prix fixe pour le repas de 2.50€)	923	1800	0.380	4.00€	4.50€
	Réservation tardive (après la veille ouvrée avant 9h00 jusqu'à 16h30)					5.50€
	Réservation très tardive (après la veille ouvrée jusqu'à 16h30 jusqu'au jour même 11h00)					6.50€
	Temps méridien non réservé					12.00€
	Enfant apportant son panier repas (PAI)					2.00€

Activité	Prestation	Quotient familial minimum	Quotient familial maximum	Taux d'effort (% du QF)	Tarif minimum	Tarif maximum
Périscolaire matin/soir	Par ½ heure entamée	758	1800	0.06	0.45€	1.00€
	Pénalité pour non réservation					1.00€
Mercredi et extrascolaire	½ journée sans repas	616	1800	0.528	3.25€	9.50€
	½ journée avec repas	600	1800	0.75	4.50€	13.50€
	Journée sans repas	600	1800	0.75	4.50€	13.50€
	Journée avec repas	650	1800	1	6.50€	18.00€
Séjours avec hébergement	2 jours/ 1 nuit	500	1800	4.1	20.50€	65.00€
	3 jours/ 2 nuits	500	2000	5	40.00€	100.00€
	4 jours/ 3 nuits	500	2000	6.90	62.00€	125.00€
	5 jours/ 4 nuits	500	2000	9.40	82.00€	175.00€
	« été jeunes » par jour					20.00€
	Séjour « ASSE »					40.00€
Toutes activités	Pénalité de retard de la famille					5.00€ par ¼ d'heure entamé

Exemple de calcul d'une ½ heure de périscolaire

Avec un quotient familial de 700	le quotient familial se situe en dessous du minimum (758). C'est le tarif minimum qui s'applique	soit 0.45€
Avec un quotient familial de 1900	le quotient familial se situe en dessus du maximum (1800). C'est le tarif maximum qui s'applique	soit 1.00€
Avec un quotient familial de 1250	le quotient familial se situe entre le minimum et le maximum, on le multiplie donc par le taux d'effort	soit 1250 x 0.06% = 0.75€

Tarifs des usagers domiciliés hors commune*

Activité	Prestation	Quotient familial minimum	Quotient familial maximum	Taux d'effort (% du QF)	Tarif minimum	Tarif maximum
Temps méridien (repas + temps périscolaire)	Temps méridien réservé avant la veille ouvrée, 9h00 (dont prix fixe pour le repas de 4.50€)	949	1800	0.580	6.00€	7.00€
	Réservation tardive (après la veille ouvrée avant 9h00 jusqu'à 16h30)					8.00€
	Réservation très tardive (après la veille ouvrée jusqu'à 16h30 jusqu'au jour même 11h00)					9.00€
	Temps méridien non réservé					14.50€
	Enfant apportant son panier repas (PAI)					2.50€

Activité	Prestation	Quotient familial minimum	Quotient familial maximum	Taux d'effort (% du QF)	Tarif minimum	Tarif maximum
Périscolaire matin/soir	Par ½ heure entamée	721	1800	0.07	0.50€	1.20€
	Pénalité pour non réservation					1.00€
Mercredi et extrascolaire	½ journée sans repas	626	1800	0.60	3.75€	10.80€
	½ journée avec repas	588	1800	0.85	5.80€	17.70€
	Journée sans repas	588	1800	0.85	5.80€	17.70€
	Journée avec repas	622	1800	1.125	8.10€	23.45€
Séjours avec hébergement	2 jours/ 1 nuit	500	1800	4.51	22.50€	70.00€
	3 jours/ 2 nuits	500	2000	7	45.00€	135.00€
	4 jours/ 3 nuits	500	2000	7.77	70.00€	140.00€
	5 jours/ 4 nuits	500	2000	10.25	90.00€	190.00€
	« Eté jeunes » par jour					20.00€
	Séjour « ASSE »					40.00€
Toutes activités	Pénalité de retard de la famille					5.00 € par ¼ d'heure entamé

* Les élèves scolarisés dans le dispositif ULIS bénéficient du tarif « commune » quel que soit leur domiciliation